

L'an deux mil seize, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de LA FLACHERE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Brigitte SORREL, Maire.

PRESENTS : MOREAU, SOUTON, SORREL, DUFAYARD, PELLOUX, LOCATELLI, ARRIBERT, ROCHAS
ABSENTS : REYMOND,

Madame SOUTON a été élue secrétaire.

Mme Le Maire informe l'assemblée que deux points ont été rajoutés à l'ordre du jour :

- Remboursement frais avancé par Mme LOCATELLI Guylaine
- Demande de subvention d'amis d'Ecopla

Compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juin 2016

APPROBATION DES COMPTES-RENDUS

Le compte rendu du 7 avril 2016 a été approuvé à l'unanimité.

DISSOLUTION SYNDICAT DE L'ALPE

Mme Le Maire fait part à l'assemblée de la demande de Mr Le Préfet concernant la dissolution du Syndicat de l'Alpe en application de l'article 40 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 et commente à cet effet le courrier reçu.

Le Syndicat de l'Alpe a été créé par arrêté préfectoral en date du 25 avril 1953 qui de ce fait entraînait la dissolution de la commission syndicale.

Il est composé des communes de La Buisnière, Saint Vincent de Mercuze, La Flachère, Sainte Marie d'Alloix et Sainte Marie du Mont.

Il a pour objet la gestion et l'exploitation des pâturages de l'Alpe d'une superficie de 671 ha 83 a 77 ca, répartis en 12 parcelles indivis dont 84 ha situés en Savoie.

Le siège social est situé à la Buisnière. Les statuts prévoient deux élus représentants par commune.

Sur le plan technique le Syndicat de l'Alpe est accompagné par la fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI). Pour toute autorisation, il est en relation avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse, la Réserve des Hauts de Chartreuse et le Comité Consultatif de la Réserve Naturelle.

Il est également à l'écoute du Groupement Pastoral (GP) qui représente les éleveurs et qui loue l'alpage à chaque estive. Le GP regroupe 13 éleveurs des communes membres.

A chaque estive sont sur l'alpage :

- 300 bovins
- 500 ovins
- 10 équidés

Le président du Syndicat de l'Alpe et du Groupement Pastoral sont membres du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle.

Les chasseurs des 5 communes disposent d'un droit de chasse sur les terrains indivis (gérés par le S.I Alpe) au sein de la chasse privée de l'Alpe. Un plan de chasse annuel est élaboré par la Fédération Départementale de Chasse de l'Isère.

Le syndicat de l'Alpe fonctionne sur la base du bénévolat. A compter du 1^{er} janvier 2017, seule la secrétaire qui

assure les tâches administratives, dont le budget, perçoit 600 euros brut par an.

A ce jour, la gestion financière ne présente aucun dysfonctionnement.

Le Syndicat de l'Alpe est particulièrement chargé de maintenir, voire améliorer, l'alpage et ses installations afin que l'estive s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

Entretien du chalet : toiture, panneaux photovoltaïques, chauffe-eau, traitement de l'eau potable par UV, WC, douches

- Entretien des captages des sources, impluvium
- Entretien des pâturages : ouverture des milieux repris par la végétation
- Entretien annuel du sentier d'accès à l'estive

PROJET 2016

- Rénovation du sentier d'accès.

Les travaux programmés à compter du 15 août 2016 n'ont pu être réalisés en raison des réponses tardives d'attribution de subventions. Le projet a été reporté cette année.

Toutes les autorisations sont obtenues, les démarches ont duré deux ans.

Compte tenu de tous ces éléments, le Syndicat de l'Alpe a fait l'inventaire des différentes solutions proposées face à la dissolution du syndicat.

- Mutualisation

La mutualisation existe déjà avec la participation bénévole des élus et éleveurs pour tous les entretiens.

- Transfert à la CCPG

La dissolution du Syndicat de l'Alpe n'emporte pas cessation de l'indivision. L'alpage, bien indivis, ne peut être géré par une autre structure.

Cette dissolution implique la création d'une commission syndicale qui succède au Syndicat dissous (art.L5222-1 du CGCT art 5222-2) donc un retour au fonctionnement avant 1953.

- Fusion des communes

Après réunion des élus, une étude est en cours. Toutefois les délais sont courts pour envisager cette solution incertaine.

- Maintien du syndicat

Compte tenu du projet en cours pour 2016, la dissolution du Syndicat compromettrait les autorisations et subventions accordées en son nom comme maître d'œuvre. De ce fait, le suivi financier (prêt – subventions) ne serait pas facilité en particulier sur les deux ans à venir.

En conséquence, le Syndicat de l'Alpe propose son maintien dans sa forme actuelle en modifiant ses statuts afin qu'il soit composé : des délégués des Conseils municipaux des communes intéressées et par les conseils municipaux de ces communes.

De ce fait, les ventes, échanges, partages, acquisitions et transactions qui s'y rapportent demeurent réservés aux conseils municipaux qui peuvent autoriser le Président à passer les actes qui y sont relatifs.

Les décisions relatives aux acquisitions et transactions qui s'y rapportent sont prises à la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées.

Le conseil municipal, au regard de ce qui vient d'être précité demande le maintien du Syndicat de l'Alpe avec la réadaptation de ses statuts proposés

Vote : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Et charge Mme le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet de l'Isère et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

AMENAGEMENT BASSIN CARREFOUR RUE DES BASSINS, RUE DU FAUBOURG

Ce bassin, qui à terme, sera peut-être le seul à subsister, sachant qu'il est approvisionné par une source indépendante du réseau communal, a besoin d'être sécurisé. En effet, suite aux réfections successives de la chaussée, celui-ci se retrouve encaissé.

Mme Le Maire précise qu'une étude d'aménagement a été faite et soumet le projet correspondant.

Après échanges, les membres présents se posent la question sur d'éventuels problèmes d'accessibilité des riverains.

Une demande de modification sera demandée après présentation du projet aux riverains concernés.

Le dossier sera revu lors d'une prochaine réunion.

VOL DE DRONES POUR ESSAIS

Mme Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier émanant de DRONESYS, société basée à EUREKALP à Saint Vincent de Mercuze.

Cette société fabricante de drones, multi-rotors pour une utilisation professionnelle, demande l'autorisation de survol du parking de l'espace Georges Talbot (côté grande salle) et du terrain à proximité pour la mise au point de leurs appareils.

Ces vols seront effectués dans le strict respect de la loi, aucun survol de personnes, animaux ou habitations. Les horaires d'évolutions seront de 9h à 18h sauf le mercredi, jours fériés et week-end avec une fréquence de 2 à 3 demi-journées maximum par semaine.

Après débat, l'assemblée donne son accord concernant le parking pour un an, la demande concernant le terrain à proximité doit être faite directement au propriétaire. Une réponse en ce sens sera adressée à la société DRONESYS ainsi qu'une convention.

REMBOURSEMENT FRAIS

Pour les préparatifs de la cérémonie de la fête des mères, les denrées nécessaires pour le buffet, ont été achetées par Mme LOCATELLI Guylaine pour un coût de 170,17€.

L'assemblée donne son accord pour le remboursement des frais à Mme LOCATELLI Guylaine.

AMENAGEMENT PARKING FACE ECOLE MATERNELLE

Le coût définitif n'est pas encore établi, une approche de 60 000€ est avancée.

L'aménagement prévoit :

- 20 places de parking
- Avec la partie récupérée, suite à l'échange Rondi, restera en herbe pour à terme y installer les containers Ordures Ménagères semi-enterrés
- Un aménagement avec banc/arbre et un jeu d'extérieur
- Les abords seront végétalisés en plus de la barrière actuelle

Mme Le Maire soumet à cet effet les plans en sa possession.

Après débats, les membres présents autorisent Mme Le Maire à continuer les démarches (confirmation du coût) afin de déposer les demandes de financement nécessaire à la réalisation de ce projet.

TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET CURE

Mme le Maire rappelle que pour financer les travaux d'aménagement de la cure et les travaux d'assainissement, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000 € pour l'assainissement et de 300 000 € pour l'aménagement de la cure.

	CAISSE EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CAISSE DES DEPOTS
TAUX FIXE	1.82	1.81	1.49 mais uniquement sur l'assainissement finance que 50% de la demande soit 100 000€
ECHEANCE S	14 864€ (M 14) 9 909€ (M49)	17 745€ (M14) 11 830€ (M49)	Taux fixe Uniquement échéance trimestriel
INTERETS	71 602€ (M 14) 47 734€ (M49)	54 909€ (M14) 36 606€ (M49)	
DUREE	25 ans	20 ans MAX	25 ans

Après examen des différentes propositions remises par la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la caisse des dépôts, L'assemblée, à l'unanimité :

- décide de contracter auprès de la caisse d'épargne et charge Mme le maire de continuer les transactions

Prêt à taux fixe

Durée : 25 ans

Echéance : annuelle

Le montant définitif des emprunts sera arrêté en fonction de l'estimatif des travaux.

AMIS D'ECOPLA

Mme Le Maire informe l'assemblée sur le fait de la mise en liquidation de la société Ecopla France située à Saint Vincent de Mercuze depuis fin mars 2016.

Un collectif a été créé par une partie des ex-salariés pour se réapproprier leur outil de travail et sauvegarder des emplois en créant une SCOP.

Pour ce faire, un appel aux dons a été fait auprès des organismes privés et des communes environnantes afin de pouvoir régler l'approvisionnement de matières premières.

Après débat et exposition des faits, l'assemblée consent à donner 1€ par habitant en arrondissant à 500€ et charge Mme Le Maire de signer le mandat correspondant.

DIVERS

= Collecte déchets sur la commune

Une demande émanant d'un enfant de notre commune a été faite pour qu'un ramassage des déchets (papier, plastique, bouteilles, etc...) soit fait en association avec les enfants et les parents volontaires. Il est accompagné dans

sa démarche par Melle Juliette HALLET.

Après débat, la date retenue est le samedi 2 Juillet, rendez-vous à 8h45 dans la cour de la mairie pour un départ à 9h. Vers 11h, un encas sera offert aux participants. L'information sera à faire passer dans les boîtes aux lettres (prévoir des gants et des sacs poubelles).

Mr Fabien ARRIBERT est en charge du dossier et de l'organisation de cette journée, en partenariat avec les personnes à l'origine du projet.

- **APERP demande de matériel**

Une demande de prêt de micro est soumise à l'assemblée pour la kermesse des écoles le 17 juin à la Buisnière.

Dans un premier temps, il est précisé que le micro sans fils ne peut être prêté. Par contre, l'autre micro pourrait éventuellement l'être sachant que Mr ARRIBERT Fabien (également parent d'élève) s'est proposé pour aider à la manifestation et qu'il est peut-être adaptable à son matériel.

Après vote, 2 contre et 6 pour

Mr ARRIBERT Fabien vérifie la faisabilité avant d'en informer les membres de l'APERP.